

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION



GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE DE L'OISE



N° 13225 GEND/RGPIC/GGD60
du 17 avril 2012

Le colonel LE FLOC'H, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise,

à Madame Sandrine DRETZ, direction départementale des territoires – service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, 40 rue Jean Racine – BP 317 – 60021 BEUVAIS Cedex.

Objet : Collecte des informations en vue du « Porter à Connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision des plans locaux d'urbanisme de Lagny et **Le Hamel (60)**.

Références : Vos deux correspondances en date du 28 mars 2012.

Par correspondances citées en références, vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision des plans locaux d'urbanisme des communes de Lagny et le Hamel, prescrits respectivement les 03 et 17 février 2012.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de ces communes et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans ces révisions, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

